



SIGMA

GESTION

FORTUNA 3

Un autre regard sur l'ISF



Un thème d'actualité : le développement des PME régionales

Malgré le contexte économique actuel, nous pensons que les PME ont par leur souplesse, leur sens de l'innovation et leur adaptabilité, la capacité de poursuivre leur croissance tant en France qu'à l'étranger. Compte tenu de la raréfaction du crédit bancaire, les fonds d'investissement de proximité (FIP) bénéficient d'une opportunité historique d'accompagner les PME françaises prometteuses.

Le FIP est un véhicule patrimonial adapté aux particuliers pour intervenir sur le marché du capital investissement. Il fait partie d'une classe d'actif rentable, qui présente un risque élevé de perte en capital, une faible liquidité et une durée de blocage de 8 années prorogable deux fois un an, soit jusqu'au 30 septembre 2020 maximum.

L'accompagnement des PME non cotées : un engagement et une mission citoyenne



80% minimum PME régionales

SIGMA GESTION investit 80% de l'actif du FIP SIGMA GESTION Fortuna 3 dans les PME régionales en phase de développement en Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, dont 20% auront moins de 5 ans.

Pourquoi 80% ?

Pour bénéficier au maximum du potentiel de croissance des PME françaises non cotées en bourse.

Le FIP SIGMA GESTION Fortuna 3 financera des PME dirigées par des entrepreneurs capables de prouver une capacité à générer de la croissance et des profits pour l'actionnaire. La plus-value potentielle sera réalisée au terme de la vie du fonds, lors de la revente des titres détenus par SIGMA GESTION Fortuna 3.

Les investissements dans les PME sont réalisés en contrepartie d'un risque de perte en capital et de faible liquidité de l'investissement.

20% maximum de liquidités placées dans des fonds monétaires

Des gérants rémunérés à la performance : un système de Hurdle de 25% au terme

Par définition, un taux de Hurdle est un taux de rendement minimum à obtenir avant que ne s'enclenche un processus donné, en l'occurrence, l'intéressement des gérants.

SIGMA GESTION applique ce système de Hurdle en conditionnant la rémunération de ses gérants à une performance financière minimale de 25%.

En règle générale, les gérants de FIP et FCPI de la Place perçoivent un intéressement sur la plus-value réalisée par les fonds lié à la performance du fonds, et qui constitue la part variable de leur rémunération.

Chez SIGMA GESTION, cet intéressement se déclenche si le FIP réalise une plus-value de 25% minimum (hors avantage fiscal et net de frais de gestion) au terme. En deçà de cette performance, les souscripteurs conservent 100% de la plus-value. Au delà de cette performance, et après un rattrapage des parts B sur les parts A, l'équipe de gestion sera finalement intéressée à hauteur de 20% de la surperformance.

Ce système permet un mode de gestion gagnant-gagnant, car l'intéressement de l'équipe de gestion est directement lié à la plus-value que le souscripteur peut percevoir.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'une garantie de performance, mais d'un objectif de gestion.

Et concrètement :

Prenons le cas d'un investissement brut de 10.000 euros. Grâce aux réductions d'impôts immédiates sur l'ISF et sur le revenu à découvrir à la page suivante, cet investissement ne vous revient qu'à 5.500 euros.

L'équipe de SIGMA GESTION devra vous restituer au moins 12.500 euros dans 8 ans avant de commencer à percevoir un intéressement. Le portefeuille devra ainsi avoir performé d'au moins 25% sur la durée de vie du fonds.

En contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage des parts jusqu'au 30 septembre 2018 minimum (et au 30 septembre 2020 maximum sur décision de la société de gestion), SIGMA GESTION Fortuna 3 offre :

Une Fiscalité en 4 étapes

1 Réduction d'ISF immédiate correspondant à 40%

du montant de l'investissement (souscription hors droits d'entrée, avec 50% de réduction x 80% de PME éligibles). Cette réduction d'impôt est plafonnée à 20.000 euros.

2 Réduction d'IR au 31/12/2010 correspondant à 5%

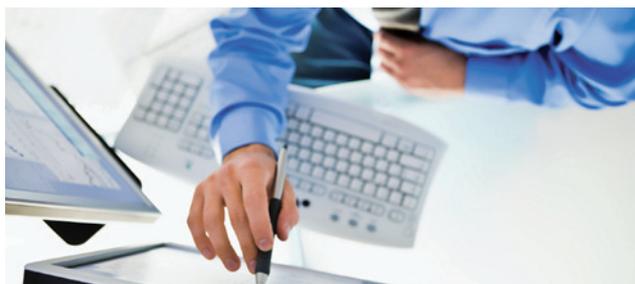
du montant de l'investissement (souscription + droits d'entrée, avec 25% de réduction x 20% restants du fonds). Cette réduction d'impôt est plafonnée à 3.000 euros pour un célibataire et 6.000 euros pour un couple soumis à imposition commune.

3 Une exonération d'ISF pendant toute la durée de vie du fonds à hauteur de 80%

(hors droits d'entrée).

4 Une exonération d'impôt sur les plus-values

(hors prélèvements sociaux).



	MONTANT INVESTI	RÉDUCTION D'ISF	RÉDUCTION D'IRPP	RÉDUCTION CUMULÉE ISF + IRPP	SOIT EN % DE L'INVESTISSEMENT
Souscripteurs	2 000 □	800 □	100 □	900 □	45,00%
	5 000 □	2 000 □	250 □	2 250 □	45,00%
	10 000 □	4 000 □	500 □	4 500 □	45,00%
	30 000 □	12 000 □	1 500 □	13 500 □	45,00%
	40 000 □	16 000 □	2 000 □	18 000 □	45,00%
	50 000 □	20 000 □	2 500 □	22 500 □	45,00%



SIGMA GESTION : Une équipe réputée et expérimentée

SIGMA GESTION est une filiale du Groupe Gérard Auffray, spécialiste de la gestion de l'épargne investie dans la pierre-papier depuis plus de 20 ans, et du Groupe Sigma, créée en 1993 par Philippe Cholet, spécialiste de l'investissement dans le non coté.

Depuis 2004, SIGMA GESTION met son expertise au service des investisseurs par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FIP ISF et FCPI. Les points forts de SIGMA GESTION sont:

- Des gérants jouissant d'une forte expérience sur le marché du capital-investissement (retrouvez leurs parcours sur www.sigmagestion.com)
- Une réputation professionnelle établie.**
- Une indépendance totale du capital et de la gestion.
- Une clause de Hurdle mise en place sur tous ses FIP et FCPI.

* Après le prix Multiratings - Euronext remporté en 2008, SIGMA GESTION a obtenu en 2009 quatre étoiles dans le classement annuel des partenaires CGPI publié par le magazine Gestion de Fortune.

** SIGMA GESTION est membre de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), dont Michel BIEGALA, le Président du Conseil de Surveillance de SIGMA GESTION, est un des anciens présidents. Monsieur Emmanuel SIMONNEAU est également membre actif du Comité d'Action Régional de l'AFIC.

➔ CONDITIONS DU FIP SIGMA GESTION «FORTUNA 3»

Période de souscription : du 1er juin au 31 janvier 2011
Souscription minimale : 2 000 € hors droits d'entrée
Valorisation : semestrielle / Droit de sortie : 0%
Dépositaire : RBC DEXIA
Durée de blocage : 8 ans prorogable deux fois un an (sur décision de la société de gestion).
Date estimée d'entrée en liquidation : 30 septembre 2017
Date maximum estimée de la phase d'investissement : 5 ans
Date minimum de blocage : 30 septembre 2018
Date maximum de blocage : 30 septembre 2020
Société de Gestion : SIGMA GESTION

DENOMINATION	DATE DE CREATION	% DE L'ACTIF ÉLIGIBLE	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE 60%
FIP Croissance Grand Est	Fin 2004	62,72% au 31/12/09	30/06/2008
FIP Croissance Grand Est 2	Fin 2006	61,20% au 31/12/09	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	Fin 2007	58,73% au 30/12/09	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	Juin 2008	30,78% au 31/12/09	31/09/2011
FIP SIGMA GESTION Fortuna	Mai 2008	0,00% au 31/12/09	31/03/2011
FIP SIGMA GESTION Fortuna 2	Mi 2009	0,00% au 31/12/09	30/04/2011

L'AMF APPELLE L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS SUR LE NIVEAU ÉLEVÉ DES FRAIS MAXIMUM AUXQUELS EST EXPOSÉ CE FONDS

➔ LES FRAIS DU FONDS COMPRENNENT

TYPLOGIE DES FRAIS	ASSIETTE	TAUX BARÈME
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum : Voir ci-dessous pour la politique de prélèvement retenue en fin de vie	Montant des souscriptions	5.12% TTC maximum par an
Frais de constitution du Fonds	Montant total des souscriptions à l'issue de la période de souscription	1.196%TTC
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations frais d'intermédiation inclus	Aucun Pris en charge soit par les sociétés du portefeuille, soit par la société de gestion	-
Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement. Ils se composent de : - commissions de gestion indirectes ; - commissions de souscription indirectes ; - commissions de rachat indirectes.	Non significatifs	Non significatifs

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

«L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit années prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 septembre 2020. Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en Bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce fonds

d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.»

SIGMA GESTION «FORTUNA 3» est distribué par :

SIGMA GESTION
5, rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris,

 www.sigmagestion.com

Document non contractuel.

Préalablement à la souscription, le souscripteur doit obligatoirement prendre connaissance de la Notice d'information du FIP SIGMA GESTION FORTUNA 3.